

ORGANISME DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SOMME
Cité des Métiers et de l'Artisanat – 7 rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES,
N° déclaration activité 22 80 P 0003 80 auprès du préfet de région 02-60-80, SIRET : 18800860100034

NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- **Durée : 1 jour** en centre de formation - 7 h
- **Lieu de formation : Antenne de** BOVES ABBEVILLE PERONNE
- **Pré requis :**
Décret n°2011-1358 du 25 octobre 2011
 - Posséder au moins un diplôme de niveau équivalent à celui préparé par le jeune et 2 années d'expérience professionnelle
 - Ou Avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation
- **Public visé :** Chef d'entreprise – Conjoint collaborateur ou associé – Salarié.
- **Objectif pédagogique :**
 - ✧ Accueillir un apprenti dans les meilleures conditions
 - ✧ Définir le rôle et les missions du Maître d'Apprentissage

CONTENU DE FORMATION

- Le fonctionnement de l'apprentissage
- Pourquoi recruter un apprenti
- Rôles et missions du Maître d'Apprentissage
- Choisir un Maître d'Apprentissage parmi ses salariés
- Comment recruter
- Notion d'un projet professionnel
- L'accueil de l'apprenti
- La transmission du savoir-faire, les méthodes
- Le suivi
- Prévenir les conflits

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certification Attestation de compétences Attestation de suivi de formation

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

- Enseignement présentiel
- Moyens pédagogiques et techniques : Il est convenu que les stagiaires se verront remettre un support pédagogique reprenant les différentes séquences de formation découlant du programme. L'exposé des thèmes relatifs à l'action de formation se déroulera sous la forme d'une alternance d'exposés théoriques et pratiques, et ce, tout en laissant les stagiaires intervenir au cours du stage aux fins de créer la meilleure interactivité dans le cadre de séquences réservées à cet effet.
- Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation : Feuilles de présence signées par les stagiaires et le formateur, et ce, par demi-journée de formation.

CONDITIONS MATERIELLES DE LA FORMATION

- Salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur.